

2. Quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il dépensées pour le nombre suivant de projets approuvés dans chaque province: Terre-Neuve, 33; Île du Prince-Édouard, 18; Nouvelle-Écosse, 37; Nouveau-Brunswick, 26; Québec, 116; Ontario, 28; Manitoba, 49; Saskatchewan, 89; Alberta, 25; Colombie-Britannique, 16?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):

1. Les noms des municipalités où sont exécutés des projets, sont énumérés ci-dessous et précédés des numéros des projets qui s'y rapportent (voir liste 1).

Liste 1

5028, Normandin; 5042, Lavergne, Abitibi-Ouest; 5049, Pelletier; 5053, Cherbourg et Saint-Denis, Matane; 5054, Proulx et Dalmas; 5055, Racine; 5084, Sainte-Jeanne-d'Arc; 5097, D'Asmetquagan; 5100, Sainte-Marguerite-Marie; 5101, Milnikek et Jetté; 5103, Granby; 5105, Varennes; 5106, Saint-Philippe et Saint-Jacques-le-Mineur; 5107, Dunham; 5108, Notre-Dame-du-Bon-Secours de l'Islet; 5109, Saint-Edmond de Grantham, Saint-Majorique de Grantham; 5110, Sainte-Marguerite; 5112, Saint-Joseph de Chambly; 5113, Sainte-Scholastique; 5114, Sainte-Scholastique; 5115, Sainte-Scholastique; 5116, Sainte-Clothilde; 5121, Senneville; 5122, Beaudet; 5123, Auclair; 5124, D'Albanel; 5125, Sainte-Élisabeth; 5126, Normandin; 5128, Milot.

2. Les sommes d'argent réclamées par les provinces au 30 juin 1964 relativement aux projets approuvés sont indiquées ci-après: (voir liste 2).

Liste 2

	Terre-Neuve	Île du Prince-Édouard
1962-1963		14,984.43
1963-1964	96,365.49	52,003.73
1964-1965	173,176.38	1,884.59
	<hr/>	<hr/>
	269,541.87	68,872.75
	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick
1962-1963	29,861.59	62,100.66
1963-1964	90,876.52	155,877.90
1964-1965	16,460.25	
	<hr/>	<hr/>
	137,198.36	217,978.56
	Québec	Ontario
1962-1963	216,649.82	
1963-1964	1,090,622.80	75,200.89
1964-1965	12,301.05	
	<hr/>	<hr/>
	1,319,573.67	75,200.89
	Manitoba	Saskatchewan
1962-1963	56,530.89	161,672.72
1963-1964	787,649.70	1,105,063.34
	<hr/>	<hr/>
	844,180.59	1,266,736.06

	Alberta	Colombie-Britannique
1962-1963	241,996.15	103,416.99
1963-1964		
1964-1965		

(Traduction)

TARIF-STATIONNEMENT AUX AÉROPORTS

Question n° 1627—M. Horner (Acadia):

1. Qu'exige-t-on par jour pour le stationnement des autos aux aéroports d'Ottawa, de Montréal, de Toronto, de Winnipeg et d'Edmonton?

2. Qui établit le tarif exigé et ce tarif est-il le même à chaque aéroport?

3. Si le tarif varie selon les aéroports, pourquoi en est-il ainsi?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): 1. a) *Tarif quotidien, installations dotées d'un personnel.* Aéroports internationaux d'Ottawa, de Winnipeg et d'Edmonton (terrain): 10c. la première demi-heure, complète ou partielle; 15c. l'heure et demie suivante, complète ou partielle; 25c. toutes les quatre heures supplémentaires, complètes ou partielles; \$1.50: tarif quotidien maximum.

Nota: A l'aéroport d'Edmonton, un tarif hebdomadaire de \$7 est récemment entré en vigueur.

Aéroport international de Montréal (terrain): 25c. les deux premières heures, complètes ou partielles; 25c. toutes les quatre heures supplémentaires, complètes ou partielles; \$1.50: tarif quotidien maximum.

Aéroport international de Toronto (immeuble): 25c. les deux premières heures, complètes ou partielles; 15c. la seconde période de deux heures, complète ou partielle; 25c. la troisième période de deux heures, complète ou partielle; 25c. toutes les trois heures supplémentaires, complètes ou partielles; \$2: tarif quotidien maximum.

b) *Tarif des compteurs de stationnement.* Aéroports internationaux d'Ottawa, de Winnipeg et d'Edmonton; 10c. la demi-heure (chronométrage maximum d'une heure).

Aéroports internationaux de Montréal et de Toronto: 25c. la demi-heure (chronométrage maximum d'une heure).

2 et 3. Le tarif est établi par le concessionnaire, sous réserve de l'approbation du ministre, et peut varier d'un aéroport à l'autre, suivant les conditions et les besoins locaux.

MALADIE DE L'ORME

Question n° 1640—M. Stenson:

Le ministère des Forêts connaît-il un moyen de combattre la maladie hollandaise de l'orme qui anéantit beaucoup d'ormes en Ontario et au Québec, et si oui, le ministère envisage-t-il de venir en aide aux municipalités pour combattre cette maladie?